Nations Unies A/C.1/75/PV.7

Assemblée générale

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Première Commission

7e séance plénière

Jeudi 15 octobre 2020, à 10 heures

New York

Président : M. Santos Maraver . . . . . (Espagne)

En l'absence du Président, M. Hassan (Égypte), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 20.

Points 94 à 110 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent faire une déclaration, je rappelle à toutes les délégations que la date limite de dépôt des projets de résolution et de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour est fixée à aujourd'hui, 16 heures.

M. Huot (Cambodge) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection, et les assurer de l'entière coopération et du plein appui de ma délégation.

Le Cambodge s'associe aux déclarations faites par les représentants du Viet Nam, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

Avec la maladie à coronavirus (COVID-19), le monde est confronté à une pandémie sans précédent qui affecte tous les aspects de notre vie, de la fragilité humaine à la santé, en passant par nos économies. En dépit de cette calamité, notre engagement en faveur de la paix, de la sécurité et du développement reste très fort.

La menace nucléaire existe toujours. Il ne suffit pas de faire comme si les armes nucléaires n'existaient pas et n'étaient pas modernisées pour éviter les conséquences inhumaines qu'elles sont susceptibles d'avoir. Ma délégation est d'avis que les États Membres devraient établir un mécanisme pour veiller à ce que les armes nucléaires ne soient jamais utilisées, quelles que soient les circonstances. Nous devons faire tout notre possible pour élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le désarmement nucléaire. Le 2 octobre, nous nous sommes tous réunis dans la salle de l'Assemblée générale pour commémorer et promouvoir la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. À l'instar d'autres participants, le Cambodge a réaffirmé son engagement en faveur du désarmement nucléaire. Il est temps de traduire ces engagements en actions.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU et le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, étape importante dans la poursuite de l'objectif du désarmement nucléaire. Pour atteindre cet objectif, les États parties doivent tout mettre en œuvre pour s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Traité, en vue de mettre fin à la prolifération

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

nucléaire. À cet égard, le Cambodge se réjouit de participer à la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, reprogrammée pour 2021, et de parvenir à des résultats de consensus. En outre, en 2017, environ deux tiers des États Membres de l'ONU se sont réunis pour adopter le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont l'objectif principal est d'interdire les armes nucléaires et d'œuvrer à leur élimination totale. Nous notons avec optimisme que de plus en plus de pays deviennent signataires de cet important traité. Pays signataire lui-même, le Cambodge avance vers sa ratification.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), adopté en 1996, n'est toujours pas entré en vigueur. En attendant, le Cambodge exhorte les États à s'abstenir de procéder à des essais d'armes nucléaires, car cela va à l'encontre de l'objectif du Traité. Le Cambodge félicite les pays qui ont récemment signé ou ratifié le TICE et appelle ceux qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans délai. En ce qui concerne notre région, le Cambodge s'est joint aux autres États membres de l'ASEAN pour mettre en œuvre les obligations qui lui incombent en vertu du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, afin de garantir que la région reste une zone exempte d'armes nucléaires. Nous soutenons également d'autres efforts internationaux visant à garantir un monde exempt de menaces nucléaires, tout en reconnaissant que nous avons tous le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins de développement.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, la Constitution du Cambodge dispose clairement que la fabrication, l'emploi et le stockage d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques sont absolument interdits dans notre pays. En outre, nous avons promulgué une série de lois interdisant les activités liées aux armes de destruction massive et renforcé nos institutions nationales en vue de garantir le strict respect de notre constitution et de nos lois.

L'augmentation du commerce illicite des armes légères et de petit calibre constitue une grave menace pour notre sécurité et notre développement. Nous reconnaissons que les États Membres ont le droit souverain d'employer des armes classiques, mais la réglementation appropriée doit être mise en place. Une coopération étroite entre les pays est également nécessaire pour lutter contre la contrebande d'armes légères et de petit calibre. Il serait dangereux et nuisible pour notre sécurité et les vies humaines que de telles armes tombent entre les mains d'acteurs non-étatiques ou de terroristes. À cet égard, le Cambodge apprécie les efforts et le concours de l'Organisation dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, conçu pour aider à maîtriser la circulation de ces armes.

Le Cambodge attache une grande importance à la Convention d'Ottawa. Avec le soutien de la communauté internationale, depuis la chute du Parti khmer rouge, le Cambodge a fait d'énormes progrès en matière de déminage et a détruit des millions de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions et de restes explosifs de guerre. Le Gouvernement royal cambodgien a fixé l'objectif d'un Cambodge sans mines d'ici à 2025. Nous nous réjouissons de participer activement à la dix-huitième Assemblée des États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, prévue dans le courant de l'année à Genève, et espérons qu'elle sera productive.

Je voudrais conclure en réaffirmant que la paix, la sécurité et le développement durable sont essentiels à la vie quotidienne de toute l'humanité. À cette fin, nous devons collaborer étroitement à la réalisation de notre objectif commun, qui est de mettre un terme à toute menace causée par les armes nucléaires, les armes de destruction massive et d'autres types d'armes, afin que le monde puisse continuer à prospérer et que nos peuples puissent vivre sans crainte.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine se joint aux autres orateurs pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection, et les assurer de notre plein appui.

L'Ukraine a toujours encouragé une approche multilatérale du programme de désarmement et de sécurité internationale. Nous avons volontairement abandonné toutes nos capacités nucléaires et adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en tant qu'État non doté d'armes nucléaires. Nous avons également éliminé tous nos stocks d'uranium hautement enrichi et refusons d'utiliser cette dangereuse matière à double usage. L'adhésion de l'Ukraine au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires s'est accompagnée de garanties de sécurité stipulées dans le Mémorandum de Budapest de 1994. À notre grand regret, la crédibilité et l'efficacité de certains des piliers clefs du Traité ont été sérieusement mises à mal par une puissance nucléaire bien connue. Vingt ans après la

signature du Mémorandum de Budapest, la Fédération de Russie, qui se trouve également être l'un des États garants du Mémorandum, a occupé et tenté d'annexer la péninsule de Crimée et a lancé une offensive armée de grande envergure dans la région du Donbass, en Ukraine. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les prétendues garanties de sécurité susmentionnées se sont révélées inefficaces.

Malgré cette menace existentielle et les défis auxquels le régime du TNP est actuellement confronté, l'Ukraine continue de considérer le Traité comme un pilier clef de la paix et de la sécurité internationales et une base essentielle pour promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Nous pensons toujours que la négociation et la conclusion d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires seront indispensables tant pour limiter la prolifération nucléaire que pour faire progresser l'objectif du désarmement nucléaire, et nous appelons à trouver un terrain d'entente sur cette question.

L'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste l'un des principaux objectifs des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous appelons les États qui ne l'ont pas encore signé ou ratifié à le faire sans délai. Nous reconnaissons également l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires, qui devraient être créées sur la base de modalités convenues entre les États des régions concernées.

L'Ukraine préconise un strict respect des dispositions des principaux instruments internationaux relatifs à la non-prolifération et au désarmement, notamment la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et le Protocole de Genève de 1925. À cet égard, nous condamnons avec la plus grande fermeté les incidents répétés d'emploi d'armes chimiques qui continuent de se produire, y compris en Europe, ainsi que dans l'affaire Alexei Navalny, que de nombreuses délégations ont déjà évoquée. Cela représente un danger manifeste et imminent pour toute l'humanité. À ce sujet, nous pensons que le prochain examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) renforcera sensiblement tous les instruments et mécanismes existants élaborés pour atténuer cette menace.

L'Ukraine est attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et participe activement aux délibérations sur le renforcement du régime juridique international encadrant l'utilisation de l'espace. Nous pensons que ce régime, notamment les mesures de transparence et de confiance, devrait être développé davantage afin de répondre de manière adéquate aux défis découlant de la militarisation en cours de l'espace. À cet égard, l'Ukraine appuie le projet de résolution A/C.1/75/L.45/Rev.1, intitulé « Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable », qui chercher à déterminer la meilleure façon d'agir pour garantir un comportement responsable dans l'espace, et dont elle s'est portée coauteur. Nous sommes préoccupés par les récents essais russes de missiles antisatellites, qui peuvent viser des objets en orbite basse. Ces actions constituent une menace sérieuse pour l'utilisation pacifique de l'espace. Il est particulièrement scandaleux que l'État qui refuse de se conformer à un quelconque instrument relatif au régime de maîtrise des armements cherche à jouer un rôle de premier plan dans l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant dans le domaine de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

L'Ukraine partage pleinement la préoccupation selon laquelle le transfert illicite, l'accumulation et l'emploi abusif d'armes et de munitions conventionnelles, en particulier d'armes légères et de petit calibre, menacent gravement la sécurité et la stabilité internationales. La Fédération de Russie poursuit ses transferts illicites massifs de biens militaires vers notre territoire, déstabilisant délibérément la sous-région, compromettant la sécurité de toute l'Europe et faisant la sourde oreille aux appels persistants à mettre en place des contrôles effectifs aux frontières. Ces transferts illégaux constituent un défi de taille pour la bonne mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, seul outil international universel pour lutter contre ce commerce illicite.

Nous reconnaissons le rôle important de la Convention sur certaines armes classiques dans l'examen des mesures à prendre après un conflit pour réduire au minimum l'incidence des restes explosifs de guerre, le risque qu'ils représentent et les effets qu'ils entraînent.

En tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, l'Ukraine reconnaît le rôle fondamental joué par la Convention dans la réduction de la présence, des risques et des effets des mines terrestres. Là encore, suite à l'agression armée menée par la Russie et ses groupes armés

illégaux dans certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk en Ukraine, notre pays fait face à une forte augmentation du nombre de restes explosifs de guerre dangereux, faisant des victimes parmi les civils, y compris les enfants.

Aujourd'hui, nous continuons d'assister à la militarisation à grande échelle de la Crimée par la Russie, qui y transfère notamment des armes et des systèmes d'armes, des avions et des missiles, des munitions et du personnel militaire, déstabilisant plus encore la situation. La Russie continue également à mener de nombreux exercices militaires en Crimée et alentour, ce qui reflète sa politique agressive à l'égard de l'Ukraine et des autres États riverains de la mer Noire. Plus préoccupant encore, nous continuons à recevoir des rapports inquiétants selon lesquels des équipements aériens et maritimes pouvant emporter des armes nucléaires sont transférés de la Russie vers la Crimée. La Fédération de Russie a également mis en place les infrastructures nucléaires nécessaires à un engagement actif. Au total, si nous ne parvenons pas à relever ces défis et d'autres posés par notre voisin aujourd'hui, ils pourraient avoir des répercussions considérables sur la sécurité, non seulement dans la région de la mer Noire, mais bien au-delà.

M^me^ Sealey (Jamaïque) (*parle en anglais*) : La Jamaïque s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Trinité-et-Tobago, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) (voir A/C.1/75/PV.2).

Nous nous réunissons à l'occasion de la soixante-quinzième session dans un contexte de sécurité mondiale complexe et difficile, qui exige de notre part des efforts urgents pour trouver des solutions aux questions non réglées dans le domaine du désarmement, tout en luttant contre une pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) paralysante et ses conséquences. Du point de vue de la Jamaïque, ces événements, conjugués aux efforts que nous menons pour parvenir au développement durable, dont la paix et la sécurité sont une condition préalable, confèrent une importance toute particulière à la session actuelle de la Première Commission.

Nous le savons tous, la Charte des Nations Unies a établi le cadre d'un système de sécurité collective fondé sur l'interdiction du recours à la force, le règlement pacifique des différends et la création d'institutions multilatérales pour faire respecter ces principes. Il est évident que ces objectifs, qui nous échappent depuis 75 ans, ne seront pas atteints sans un désarmement général et complet. C'est pourquoi la Jamaïque répète que ces principes sont la pierre angulaire et le fondement de nos efforts et réaffirme que l'Organisation des Nations Unies est essentielle à la construction d'un monde de paix, de sécurité et de développement, quels que soient les revers que nous continuons d'observer dans certains domaines essentiels du désarmement. Cependant, la question centrale reste de savoir si le cadre existant permet ou non de répondre efficacement aux menaces actuelles.

Pour un petit État insulaire en développement comme la Jamaïque, le désarmement et la paix et la sécurité internationales sont au cœur de nos efforts pour parvenir au développement durable, ainsi que pour préserver les générations actuelles et futures du fléau de la guerre. C'est pourquoi la Jamaïque continue de réaffirmer l'importance du multilatéralisme dans le traitement des questions de désarmement et de développement. Toutefois, cette relation ne peut être bénéfique à tous que s'il y a une volonté politique forte, des ressources adéquates, une coordination continue et efficace, ainsi qu'une coopération étroite entre et parmi les partenaires du développement.

Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre est une menace qui touche profondément mon pays et ma sous-région. Il constitue un obstacle qui continue de plomber notre capacité à parvenir à une société plus sûre et plus stable, dans laquelle le développement social et économique peut progresser. Le commerce illicite de ces armes a été l'un des principaux moteurs de la souffrance humaine et a causé d'indicibles malheurs. Nous reconnaissons depuis longtemps qu'une réduction importante des flux illicites d'armes est essentielle pour garantir que tout pays, grand ou petit, riche ou pauvre, peut parvenir à la paix, à la sécurité et au développement durable. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, que nous aspirons à réaliser, réaffirme ce fait.

La Jamaïque reste attachée au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi qu'à l'Instrument international de traçage. C'est pourquoi, au niveau régional, la CARICOM investit dans le renforcement des capacités de ses États membres afin qu'ils puissent traiter les questions liées à la maîtrise des armements et au désarmement en empêchant le détournement des armes classiques vers le marché illicite. Cette question restera une priorité

pour la Jamaïque. Nous reconnaissons également que nous avons des obligations en matière de gestion des stocks de munitions et avons renforcé nos capacités de gestion des stocks d'armes grâce à l'assistance technique fournie par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. En outre, nous nous sommes lancés dans un programme de coopération technique avec le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme afin de renforcer notre programme stratégique de gestion des frontières pour contrer la menace terroriste.

La Jamaïque est attachée au partenariat mondial visant à prévenir les actes de terrorisme et d'extrémisme violent et reste déterminée à lutter contre le terrorisme dans tous les domaines et contre les personnes qui représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Conscients de notre vulnérabilité face à cette menace, nous avons renforcé notre dispositif national de lutte contre le terrorisme en mettant en place des systèmes législatifs et opérationnels cohérents. Au niveau régional, nous continuerons à coopérer avec d'autres États membres de la CARICOM pour accroître notre résilience face à l'idéologie extrémiste et garantir la sécurité et la liberté dans la région des Caraïbes.

La Jamaïque est fière d'être partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui a servi de modèle pour la création d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mesure importante qui a été prise en vue de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. L'adoption d'une déclaration politique par les États Membres à la première session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive démontre à la communauté internationale notre volonté politique, notre engagement renouvelé et notre détermination à réaliser cet objectif. Comme le Secrétaire général António Guterres, nous pensons que la création d'une telle zone contribuerait grandement aux efforts de désarmement et de non-prolifération ainsi qu'à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

La Jamaïque réaffirme son ferme attachement à l'objectif d'un désarmement total, conformément aux trois piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À cet égard, mon pays attend avec impatience de participer à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité qui devrait être organisée au plus tard en avril 2021. Nous appelons également les États qui ne l'ont pas encore fait à signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous nous sommes engagés à ratifier ce traité dans les plus brefs délais et avons l'intention de respecter cet engagement. Nous réaffirmons l'importance vitale et l'urgence de parvenir à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et exhortons les pays dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur à le signer et à le ratifier sans plus tarder.

La lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre des accords de désarmement et de non-prolifération nucléaires est inquiétante. La non-reprise des négociations à la Conférence du désarmement est une préoccupation majeure pour mon pays. Nous sommes également gravement préoccupés par le fait que les armes nucléaires continuent de figurer en bonne place dans les doctrines de défense, de sécurité et militaires, comme en témoigne l'augmentation constante des dépenses militaires mondiales. Selon l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, les dépenses militaires mondiales ont connu leur plus forte augmentation annuelle en 10 ans, pour atteindre un total de 1,9 milliard de dollars en 2019. Le moment est plus que jamais propice pour réaffecter une partie de ces fonds à des initiatives de développement mondial et à des stratégies d'élimination de la pauvreté. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts constants déployés par le Secrétaire général pour faciliter le dialogue entre les États Membres dans des cadres aussi bien formels qu'informels et espérons que cela conduira à l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous restons profondément déçus par l'incapacité de la Commission du désarmement à se réunir officiellement pour traiter les questions d'une grande importance pour les États Membres. Nous espérons que la Commission sera en mesure de reprendre ses travaux le plus rapidement possible.

Nous reconnaissons depuis longtemps que les technologies de l'information et des communications jouent un rôle important dans la réalisation d'une croissance et d'un développement durables. Avec l'avènement de la pandémie de COVID-19, des pays comme le nôtre ont besoin d'un investissement soutenu et stratégique pour créer une société numérique facilitée par l'accès à Internet, qui doit être un droit pour tous nos citoyens. Alors que nous effectuons cette transition numérique, la Jamaïque appelle à une plus

grande coopération avec les États et les organisations internationales par le biais d'un renforcement des capacités et d'une assistance technique afin de développer notre infrastructure de cybersécurité et de faciliter une plus grande participation à l'économie numérique mondiale. Nous avons étoffé notre cadre législatif en matière de protection des données et renforçons nos capacités en matière de cybersécurité. À cette fin, nous saluons les efforts de l'Organisation des États américains qui a mis en place un système d'alerte précoce pour aider à protéger notre cyberinfrastructure. Cependant, nous sommes préoccupés par les menaces émergentes dans le cyberdomaine qui ne sont pas couvertes par le droit international. C'est pourquoi nous appuyons et encourageons la création d'un instrument international juridiquement contraignant pour aborder la question de l'utilisation du cyberespace.

En ce qui concerne la question du genre et de la paix et de la sécurité, la Jamaïque soutient le point de vue selon lequel les décisions en matière de désarmement doivent tenir compte des conséquences sur les hommes et les femmes. Si les victimes de crimes sont le plus souvent des hommes, les femmes sont elles aussi de plus en plus prises pour cibles. Ce sont également les femmes qui doivent souvent recoller les morceaux après de tels actes dévastateurs et qui sont les plus exposées au risque de tomber dans la pauvreté. Elles sont souvent marquées émotionnellement et mentalement à la suite de tels crimes. Il est évident que nous ne pouvons pas créer un monde plus sûr sans prendre en considération la moitié de la population de la planète. Nous continuerons donc à appuyer cette question dans la résolution annuelle sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, présentée par la Trinité-et-Tobago, État membre, comme la Jamaïque, de la CARICOM.

M^me^ Plepytė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection et les assurer de notre appui total au cours de la présente session.

La Lituanie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/75/PV.2). À titre national, je voudrais souligner les éléments suivants.

Aujourd'hui, nos États et nos sociétés sont confrontés à de nombreux défis en matière de sécurité. Outre la crise sanitaire provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ils doivent faire face à un accroissement continu du potentiel militaire, à des conflits armés récurrents et à une atteinte aux libertés démocratiques. Notre sécurité est mise à mal dans l'espace cybernétique et la sphère de l'information par des activités hybrides malveillantes. Dans ce contexte, le maintien du système multilatéral fondé sur des règles revêt une importance cruciale. Les accords sur la maîtrise des armements doivent être pleinement mis en œuvre afin d'offrir plus de transparence et de contribuer à une plus grande stabilité et prévisibilité. Pour ce faire, ils doivent être réciproques, vérifiables et respectés par toutes les parties.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation de la sécurité régionale en Europe. Notre système d'institutions et d'accords de collaboration centré sur l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, le Document de Vienne et le Traité « Ciel ouvert », est sous pression. Aucun progrès n'a été relevé dans le règlement des conflits et la restauration de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et de la Géorgie. Les événements récents dans le Haut-Karabakh ont démontré les faiblesses des mécanismes existants de prévention des conflits. La Lituanie est convaincue que la solution ne peut que se fonder sur les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris, notamment le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, le respect de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale des États et le règlement pacifique des différends. La mise en œuvre et le respect des obligations juridiques découlant des traités et des engagements politiques existants sont essentiels pour rétablir la confiance, la prévisibilité et la sécurité dans la région euro-atlantique.

L'une des normes les plus anciennes et presque universellement reconnues du droit international dans le domaine de la sécurité est l'interdiction du recours aux armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en toutes circonstances. Il est donc difficile de comprendre que nous devions à nouveau aborder cette question au XXI^e^ siècle. La réapparition des armes chimiques et leur emploi récent en Syrie, en Malaisie, au Royaume-Uni et en Russie constituent l'une des menaces les plus urgentes pour la paix et la sécurité internationales aujourd'hui et doivent être traités fermement et collectivement. Il ne doit pas y avoir d'impunité pour l'emploi d'armes chimiques, et les auteurs, qu'il s'agisse d'acteurs étatiques ou non étatiques, doivent être tenus responsables.

La Lituanie condamne fermement l'emploi d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes, comme le conclut le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qui a été présenté au Conseil exécutif de l'OIAC et au Secrétaire général le 8 avril. À la suite de ce rapport, le 9 juillet, le Conseil exécutif a pris une décision importante fixant un calendrier et des mesures claires à prendre par la République arabe syrienne concernant sa possession et son emploi d'armes chimiques. Nous constatons avec regret que la Syrie n'a pas rempli ses obligations. Nous exhortons le Gouvernement syrien à coopérer de bonne foi avec l'OIAC et à respecter scrupuleusement la Convention sur les armes chimiques. Nous continuons à apporter un appui sans faille au Directeur général, l'Ambassadeur Fernando Arias, ainsi que les équipes de l'OIAC, et avons toute confiance en leur professionnalisme et leur impartialité sur cette question.

La Lituanie condamne, dans les termes les plus forts possibles, l'attaque contre Alexei Navalny à l'aide d'un agent neurotoxique du groupe Novitchok interdit, comme confirmé par l'OIAC sur la base d'analyses effectuées dans deux de ses laboratoires désignés, ainsi que par trois laboratoires indépendants en Allemagne, en France et en Suède. Cette tentative d'assassinat, qui a eu lieu sur le territoire de la Fédération de Russie, constitue une violation manifeste de la Convention et du droit international. Nous appuyons pleinement le rôle de l'OIAC dans l'enquête sur cette affaire, tout en appelant la Fédération de Russie à faire preuve d'une transparence totale et à communiquer immédiatement toute information pertinente pour le travail de l'OIAC.

Nous sommes consternés par les tentatives répétées visant à remettre en cause l'autorité et l'intégrité de l'OIAC, qui s'acquitte de son mandat au service de la communauté internationale en menant des enquêtes objectives et impartiales qui contribuent à lutter contre l'impunité dans l'emploi des armes chimiques. La Lituanie appuie fermement le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Ce mécanisme, mis en place par le Secrétaire général, a prouvé qu'il était capable de mener une enquête internationale impartiale sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie et est actuellement le seul instrument international indépendant pour enquêter sur les emplois présumés d'armes biologiques. Toute tentative visant à compromettre son intégrité, son indépendance et son efficacité est totalement inacceptable. Nous attendons de tous les États qu'ils réaffirment leur ferme engagement politique à respecter les normes de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques ainsi que les résolutions annuelles connexes au cours de la session actuelle de la Première Commission.

Nous attendons avec intérêt la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et espérons qu'elle sera menée à bien malgré les circonstances entourant la pandémie. Nous appuyons le TNP en tant que pierre angulaire du désarmement nucléaire mondial. Avec ses trois piliers, il reste un mécanisme international fondamental contribuant à la paix, à la sécurité et à la stabilité mondiales.

En tant qu'État non doté d'armes nucléaires, la Lituanie réaffirme son soutien à une approche inclusive et progressive du désarmement nucléaire et à des mesures effectives visant à créer un environnement propice à de nouvelles négociations sur le désarmement nucléaire en vue de parvenir à un monde sans armes nucléaires. La Lituanie est fermement convaincue que la maîtrise des armements nucléaires fondée sur un traité réciproque et vérifiable, tenant compte des conditions de sécurité actuelles, peut contribuer à la sécurité et à la stabilité internationales. Nous souscrivons aux pourparlers en cours sur la stabilité stratégique et aux efforts visant à redynamiser la maîtrise des armes nucléaires dans le cadre du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, y compris pour tous les types d'armes nucléaires, sans oublier le renforcement des mécanismes de vérification. Nous appelons la Chine à envisager favorablement l'invitation à prendre part, avec les États-Unis et la Russie, au dialogue consacré à la stabilité stratégique afin d'améliorer l'architecture de maîtrise des armes nucléaires pour les prochaines décennies.

Nous réitérons notre ferme attachement à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération et appelons les nations à respecter leurs obligations et engagements dans ce domaine.

M. Pildegovičs (Lettonie) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais féliciter le Président pour son élection à la tête de la Première Commission et l'assurer de la pleine coopération de la délégation lettone dans ces circonstances sans précédent.

La Lettonie souscrit sans réserve à la déclaration faite la semaine dernière par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2).

On me permettra de commencer notre déclaration à titre national en exprimant notre solidarité avec ceux qui ont perdu leurs proches à cause de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette crise a montré à quel point nous sommes interconnectés ; c'est pourquoi la Lettonie a répondu rapidement à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial. La Lettonie croit fermement en un ordre international fondé sur des règles, ayant le multilatéralisme pour principe directeur et l'ONU pour élément central, et ancré dans le respect du droit international. Malgré le report compréhensible de nombreuses manifestations liées au désarmement et à la non-prolifération, la Lettonie souligne que ces réunions importantes doivent avoir lieu dans les meilleurs délais, dès lors que les conditions de santé et de sécurité le permettront.

La Lettonie réaffirme son engagement de longue date en faveur d'une maîtrise des armements et d'un désarmement nucléaires vérifiables et efficaces, fondés sur des traités. Sachant que nous ne fonctionnons pas en vase politique clos, la Lettonie continue de croire que la voie à suivre passe par une approche progressive du désarmement nucléaire. Compte tenu des tensions accrues, nous devons veiller à ne pas nous lancer vers une nouvelle course aux armements qui annulerait les réductions importantes obtenues après la fin de la guerre froide. Notre objectif ultime, un monde sans armes nucléaires, reste inchangé. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs doit être prolongé, car il joue un rôle important dans la sécurité mondiale, en limitant le nombre d'armes nucléaires stratégiques. Nous encourageons la Russie et les États-Unis à poursuivre leurs discussions, et nous pensons que la Chine devrait s'y joindre.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui célèbre son cinquantième anniversaire cette année, reste une réalisation majeure et la pierre angulaire de l'architecture mondiale de non-prolifération et de désarmement. La mise en œuvre intégrale du Traité requiert le concours actif des États parties. Il est donc impératif d'organiser des conférences d'examen pour prendre des engagements véritables et durables et pour créer un espace propice aux compromis et aux objectifs communs. De nombreuses réalisations ont été enregistrées au cours des 50 dernières années, mais il reste encore beaucoup à faire et d'importants défis subsistent. Le programme ambitieux que nous avons établi en 2010 n'a rien perdu de sa pertinence aujourd'hui. La mise en œuvre intégrale du plan d'action est la voie à suivre. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires sont deux impératifs de longue date à cet égard. Il est de la plus haute importance qu'aucun autre essai nucléaire ne soit effectué. L'entrée en vigueur du TICE est cruciale pour cela. Il ne s'agit pas seulement d'un impératif politique, mais également d'une contribution concrète au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons donc à l'universalisation de cet important traité et exprimons l'espoir que les derniers pays visés à l'annexe 2, dont dépend l'entrée en vigueur du Traité, feront le nécessaire.

Le programme d'armement nucléaire de la République populaire démocratique de Corée reste une violation inacceptable du droit international et de ses obligations en vertu du TNP, et ce, malgré tous les efforts diplomatiques. À cet égard, la Lettonie exprime son ferme appui aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La Lettonie reste également attachée au Plan d'action global commun et est favorable à la poursuite de sa mise en œuvre. Nous appelons l'Iran à rester fidèle à ses engagements dans ce cadre et à continuer de coopérer avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous devons rester très vigilants quant aux autres menaces de destruction massive. La Convention sur les armes biologiques est un élément fondamental du droit et de la sécurité internationaux. Elle sert à garantir la sécurité de l'humanité tout entière face à la menace singulière que représentent les agents biologiques. Pourtant, elle souffre toujours d'un manque persistant de financement et d'attention, et nécessite des efforts supplémentaires pour son universalisation complète. Il est également très inquiétant de constater que, plus de 20 ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques, des armes chimiques sont toujours employées en Syrie, en Iraq, en Malaisie, au Royaume-Uni et, récemment, en Russie. Nous sommes profondément préoccupés par les tentatives de certains États de contester l'autorité de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de saper

les mécanismes d'enquête existants sur les emplois présumés d'armes chimiques et biologiques. L'emploi de telles armes est totalement inacceptable, quelles que soient les circonstances. La Lettonie condamne le fait que, d'après les conclusions du premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC cette année, l'armée de l'air syrienne ait employé des armes chimiques.

La Lettonie exprime également son indignation face à l'empoisonnement, dans son propre pays, du principal dirigeant de l'opposition russe, Alexei Navalny, au moyen d'un agent chimique neurotoxique de qualité militaire du groupe Novichok. La communauté internationale ne doit pas tolérer des menaces aussi odieuses pour la paix et la sécurité internationales, qui violent manifestement les principes fondamentaux du droit international. Nous demandons que les responsables rendent des comptes, que des enquêtes soient menées rapidement et que justice soit rendue pour ces crimes. La Lettonie a rejoint le Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques précisément parce que leur utilisation est inacceptable et doit avoir des conséquences. À cet égard, la Lettonie appuie également le régime de sanctions autonome de l'Union européenne, conçu spécifiquement pour lutter contre la prolifération des armes chimiques et de leurs précurseurs.

Le Secrétaire général a relevé que la pandémie n'a fait qu'accentuer les souffrances humaines déjà existantes dans diverses parties du monde. Le Comité international de la Croix-Rouge l'a confirmé, car il est témoin de la misère causée par la prolifération généralisée des armes qui, associée à la pandémie de COVID-19, représente une menace dramatique pour les vies humaines dans les pays en guerre. La Lettonie souligne donc l'importance du Traité sur le commerce des armes, instrument efficace pour prévenir et éradiquer le commerce illicite des armes. Il s'agit également du premier accord à s'attaquer au lien entre les transferts d'armes classiques et le risque de violence fondée sur le genre. Nous nous réjouissons que, depuis que la Lettonie a présidé la Conférence des États parties au Traité en 2019, un plan d'action solide sur le genre et la violence fondée sur le genre ait été adopté. Nous remercions la présidence argentine de ses efforts diligents pour organiser la sixième Conférence des États parties, malgré les circonstances actuelles. La Lettonie estime que l'universalisation du Traité est la clef d'un monde libéré de la violence causée par une circulation d'armes non réglementée. Dans cette optique, la Lettonie a coprésidé cette année le groupe de travail sur l'universalisation du Traité et se félicite que d'autres pays – l'Afghanistan, la Chine, les Maldives, la Namibie, Nioué et Sao Tomé-et-Principe – aient rejoint le Traité depuis la dernière conférence.

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence notre dépendance à l'égard des technologies de l'information et des communications (TIC). Les organisations internationales, les institutions gouvernementales, le secteur privé et les systèmes éducatifs ont dû s'adapter au travail à distance. Face à ces défis, des solutions et outils numériques nouveaux sont apparus dans différentes parties du monde. Simultanément, la société mondiale a connu une augmentation inquiétante de l'ampleur et de la gravité de l'utilisation malveillante des TIC par des États et des acteurs non étatiques. Même des organisations telles que l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation maritime internationale, ainsi que des systèmes d'éducation et de soins de santé, ont été la cible de cyberattaques. Dans ce contexte, la Lettonie souligne l'importance d'un cyberespace ouvert, libre, stable et sûr, où les droits humains et les libertés fondamentales, l'état de droit et le droit international sont respectés et défendus. Ces principes continueront d'être notre fil rouge dans nos discussions sur la cybersécurité. La Lettonie remercie les présidents du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale et du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour les efforts qu'ils ont déployés afin que les deux groupes adoptent une approche constructive et complémentaire. Nous espérons que deux rapports de consensus seront bouclés l'année prochaine.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, la Lettonie exprime son ferme appui à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, tout en soulignant le lien étroit entre la sécurité mondiale et la participation égale des femmes. Nous devons déployer tous les efforts possibles pour réduire l'écart entre l'ampleur des souffrances vécues par les femmes en temps de conflit et le rôle qui leur est dévolu dans la prévention et le règlement des conflits.

Les règles internationales sont une protection pour tous, et non une contrainte. La diplomatie multilatérale est nécessaire pour faire face à l'émergence de nouvelles

menaces et générer des avantages pour les populations du monde entier. On me permettra donc de terminer en citant l'allocution prononcée par John F. Kennedy devant l'Assemblée générale en 1963 : « Il n'est jamais trop tôt pour essayer ; il n'est jamais trop tard pour disuter » (*A/PV.1209, p. 6*).

M^me^ Flores Irachez (Honduras) (*parle en espagnol*) : Au nom de la délégation hondurienne, je voudrais féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la direction des travaux de la Première Commission, en particulier dans les circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je profite de cette occasion pour les assurer du plein concours de ma délégation pour que nos délibérations donnent les meilleurs résultats.

Comme d'autres États Membres avant moi, le Honduras s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Nicaragua, au nom des membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale (voir A/C.1/75/PV.2).

En cette soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, nous avons pu constater l'importance vitale de la coopération internationale à travers le multilatéralisme. Le Honduras assure l'Organisation de son engagement à continuer d'œuvrer en faveur du désarmement général et complet, et réaffirme son attachement à la non-prolifération et aux accords internationaux sur le désarmement et la maîtrise des armements, en vue de maintenir la paix et la sécurité collective dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Le Honduras est préoccupé par l'augmentation des dépenses militaires et estime que cet argent pourrait être utilisé pour le bien commun dans les domaines de la santé, de l'éducation, des migrations et de l'élimination de la pauvreté, ainsi que pour honorer les engagements pris en vue d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En tant que Membre fondateur de l'Organisation, le Honduras comprend l'importance des dispositions de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, qui prévoit explicitement que nous devons maintenir la paix et la sécurité internationales et, à cette fin, prendre des mesures collectives efficaces par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international.

Le Honduras a toujours affirmé son engagement en faveur du désarmement, en s'associant aux efforts déployés dans le cadre de la Convention sur les armes chimiques, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, de la Convention sur les armes à sous-munitions, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et du Traité sur le commerce des armes. Le Honduras est également fier d'appartenir à la région d'Amérique latine qui constitue la zone exempte d'armes nucléaires créée par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco). Cette zone incarne une contribution importante au rejet des armes de destruction massive et fournit une base solide en vue d'une interdiction universelle des armes nucléaires.

C'est également une grande satisfaction pour mon pays d'être signataire du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a déjà été ratifié par le Congrès national, et dont nous espérons déposer l'instrument de ratification dans un avenir proche. L'engagement contracté par le Honduras en signant et en ratifiant ce traité signifie que nous continuerons à soutenir les efforts de la communauté des nations pour réduire le nombre de ces armes et créer progressivement des zones géographiques exemptes d'armes nucléaires de plus en plus vastes. Nous sommes convaincus que le Traité renforcera la norme mondiale contre l'utilisation et le stockage de ces armes de destruction massive.

Le risque majeur que représente l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires compromet l'objectif principal de la Première Commission. La seule façon de mettre fin à la menace que représentent les armes nucléaires est de les éliminer totalement. Nous sommes opposés au perfectionnement des armes nucléaires existantes et à la mise au point de nouveaux types d'armes, et nous réitérons la nécessité d'éliminer le rôle des armes nucléaires dans les doctrines stratégiques et les politiques de sécurité.

Alors que nous commémorons le soixante-quinzième anniversaire des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki, nous réitérons l'appel lancé à tous les pays du monde pour qu'ils s'engagent à n'utiliser l'énergie nucléaire qu'à des fins pacifiques et de coopération scientifique et, ainsi, à prévenir des tragédies de l'ampleur de celles qui ont eu lieu pendant la Seconde Guerre mondiale.

Nous reconnaissons également l'importance de la menace persistante que représentent les marchés

illicites d'armes classiques et le large éventail de conséquences humanitaires, socioéconomiques et sécuritaires découlant de la fabrication, du transfert et de la circulation illicite d'armes légères et de petit calibre. Conformément aux dispositions du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et à nos efforts pour souligner la nécessité de prévenir et d'éliminer le trafic d'armes classiques et d'empêcher leur détournement vers le marché illicite et vers des utilisations et utilisateurs finaux non autorisés, le Congrès national du Honduras a adopté, début 2019, une nouvelle loi sur la maîtrise des armes à feu, des munitions, des explosifs et autres matières connexes, dont l'objectif est de contribuer, aux niveaux local, national, régional et international, à mettre fin à un fléau qui endeuille des milliers de familles à travers le monde. Nous appelons à une application équilibrée, transparente et objective des instruments internationaux pertinents. Nous réaffirmons que l'assistance et la coopération internationales sont indispensables à la bonne mise en œuvre du Programme d'action et de nos législations nationales dans ce domaine.

Nous attachons une grande importance à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sommes favorables à une utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Nous devons rappeler que, pour relever les défis actuels, il faut intensifier la coopération internationale, consolider les institutions multilatérales et améliorer la gouvernance mondiale.

Nous préconisons de renforcer les normes internationales applicables aux États dans le domaine de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en encourageant les actions et stratégies visant à accroître la cybersécurité et à prévenir la cybercriminalité et les cyberattaques, et en instaurant un cyberespace sûr, stable, accessible et pacifique.

Enfin, il sera essentiel d'augmenter les transferts de technologies, le partage d'expériences et la formation de responsables compétents. Les pays en développement disposent de ressources limitées et de structures institutionnelles insuffisantes pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Nous souhaitons souligner l'important travail que réalise le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que l'assistance qu'il fournit aux pays de la région pour mettre en œuvre des mesures de désarmement dans divers domaines. Dans le même temps, nous remercions les différents organismes du système des Nations Unies chargés du désarmement de leurs efforts dans ce même but. Le Honduras reste fermement attaché aux travaux dont s'acquitte la Première Commission pour renforcer la paix et la sécurité internationales.

M. Skoknic Tapia (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Représentant permanent de l'Espagne pour son élection à la présidence de la Première Commission et lui présenter, ainsi qu'à tous les membres du Bureau, tous nos vœux de succès pour les travaux de la Commission cette année. Nous réitérons notre ferme engagement à apporter une contribution active et constructive à nos délibérations.

Le Chili est convaincu qu'un monde sans armes de destruction massive est possible, et que le maintien de la paix et de la sécurité internationales sans recourir à de telles armes, en plus d'être un impératif éthique, est un objectif réalisable et conforme au système international de protection des droits humains. C'est pourquoi notre pays est fermement attaché aux efforts multilatéraux en faveur du désarmement et de la non-prolifération et continue d'œuvrer à l'amélioration de ses normes juridiques et réglementaires visant à empêcher le détournement de matières sensibles pour la mise au point et la production d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Preuve claire de notre engagement en faveur de la non-prolifération, une étape importante à cet égard a été franchie avec la récente promulgation au Chili de la loi d'application de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques. L'attachement de notre pays au désarmement et à la non-prolifération est clair, comme en témoigne son adhésion au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dernière catégorie d'armes de destruction massive à n'être pas explicitement interdite par un instrument juridiquement contraignant. Ce traité ouvre une voie prometteuse vers l'objectif commun d'une planète sans armes nucléaires, en renforçant et en complétant l'architecture juridique en vigueur sur cette question.

Nous réaffirmons que, pour le Chili, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous soulignons l'importance de parvenir à son universalisation et à la mise en œuvre équilibrée des trois piliers qui sont à son fondement, à savoir le désarmement, la non-prolifération et le droit

d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. À cet égard, nous espérons que la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, reportée en raison de la crise sanitaire, pourra se tenir début 2021, si les conditions le permettent.

Le Chili réaffirme sa détermination à appuyer les actions multilatérales en matière de désarmement, de non-prolifération et d'interdiction d'utiliser et de détenir des armes de destruction massive. Tout en condamnant l'utilisation militaire des armes biologiques et chimiques en toutes circonstances, nous appelons à l'adhésion universelle à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, afin de parvenir à un monde exempt d'armes chimiques.

Nous reconnaissons que le commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions est un fléau aux effets destructeurs incommensurables qui dépassent le cadre de la sécurité internationale, ont une incidence directe sur le développement socioéconomique et les droits humains, et exacerbent la violence sexuelle et fondée sur le genre subie par des millions de personnes. Il est donc urgent que la communauté internationale agisse de concert pour remédier à ce problème. Preuve de l'engagement du Chili sur cette question, nous avons déposé en mai 2018 notre instrument de ratification du Traité sur le commerce des armes, contribuant ainsi à une réglementation efficace du commerce transnational des armes classiques. Nous avons également convoqué une table ronde interinstitutionnelle sur le trafic d'armes afin de garantir la mise en œuvre intégrale de nos engagements internationaux dans ce domaine, notamment dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En tant que bien public offrant des avantages dans divers domaines, le cyberespace nous impose également d'importantes responsabilités au regard des risques qu'il implique, notamment en raison de sa nature mondiale et transfrontalière. C'est pourquoi la coopération internationale et une approche collective dans ce domaine sont essentielles pour que le cyberespace reste libre, ouvert et sûr. À cet égard, le Chili réaffirme que le droit international, le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ainsi que la Charte des Nations Unies, s'appliquent pleinement au cyberespace. Notre pays réaffirme donc son appui aux efforts déployés dans le domaine des technologies de l'information et des communications, dans le cadre aussi bien du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale que du Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, en espérant que ces deux processus se renforceront mutuellement et permettront ainsi de forger des consensus propres à contribuer à la protection des droits des individus et à réglementer le comportement des États dans le cyberespace.

Je tiens à évoquer le succès de l'action de déminage humanitaire du Chili, qui s'est achevée cette année. Tous les champs de mines du territoire chilien ont été déminés, soit 200 zones au total, dans lesquelles près de 180 000 mines terrestres – je le répète, 180 000 mines terrestres – ont été détruites et plus de 27 millions de mètres carrés de terrain ont été déminés. Notre pays remercie tous les États et les organisations de la société civile qui ont appuyé ces efforts ardus, que nous sommes fiers de mettre en exergue aujourd'hui. Notre pays a ainsi honoré l'engagement qu'il a contracté en 1997 en signant la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel. Aujourd'hui, le Chili est même le fer de lance des efforts internationaux et coopère avec d'autres pays en prodiguant des formations et en transférant ses connaissances et expérience en matière de déminage humanitaire. Je réitère notre volonté de continuer à collaborer dans ces efforts.

Pour terminer, le Chili réaffirme qu'il est et a toujours été un fervent partisan et défenseur du désarmement général et complet, et qu'il reste favorable à un débat sur cette question dans un espace multilatéral large, transparent et démocratique, conformément à sa politique extérieure. Nous lançons un appel à la communauté internationale : engageons-nous ensemble à faire montre de notre volonté politique et à créer le climat de confiance mutuelle dont nous avons besoin pour progresser sur les questions de désarmement. Les membres peuvent compter sur notre détermination à contribuer au succès des travaux de la Première Commission.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant du Brunéi Darussalam.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M^me^ Kocyigit Grba (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs précédents et féliciter le Président de la Première Commission et les autres membres du Bureau pour leur élection.

Alors que nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU, les défis lancés au multilatéralisme restent considérables. La détérioration des conditions de sécurité, ainsi que l'érosion continue de l'architecture internationale de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, sont des sources de grande préoccupation. La confiance entre les différentes parties s'est encore érodée. D'importants instruments de maîtrise des armements sont devenus caducs ou sont compromis. L'emploi d'armes chimiques a repris sans que quiconque ait eu à rendre des comptes.

Une autre évolution très inquiétante réside dans le mépris croissant du droit international humanitaire dans les zones de conflit, comme en témoigne la récente violation, par l'Arménie, du cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh. Quelques heures après la signature de l'accord de cessez-le-feu, les forces armées arméniennes ont tiré des roquettes à longue portée, visant une fois de plus des installations et infrastructures civiles en Azerbaïdjan, en violation flagrante des Conventions de Genève. Dans l'une de ces attaques, un immeuble résidentiel à Ganja, deuxième plus grande ville d'Azerbaïdjan située à 100 kilomètres de la zone de conflit, a été frappé tôt dans la matinée du 11 octobre, attaque qui a tué 10 civils et blessé 37 autres personnes, dont des enfants. Le 14 octobre, le pilonnage délibéré de civils dans plusieurs districts d'Azerbaïdjan s'est poursuivi, faisant des victimes civiles et détruisant des biens civils. La situation ne fait que souligner notre devoir d'inverser la tendance actuelle et de mettre fin aux divisions dans le domaine du désarmement. À cet égard, nous appelons tous les États à respecter les normes internationales, à s'acquitter pleinement de leurs obligations et engagements, à rétablir le dialogue et la confiance et à promouvoir la transparence et les mesures de confiance.

La Turquie appuie le renforcement du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans ses trois piliers, ainsi que son universalisation. Nous appelons tous les États parties à s'acquitter pleinement de leurs obligations et engagements au titre du Traité, conformément aux décisions prises lors des différentes Conférences d'examen du TNP. La Turquie est favorable à un désarmement nucléaire systématique, progressif, vérifiable et irréversible, et encourage tous les États possédant des armes nucléaires à prendre de nouvelles mesures dans ce sens. Nous attendons avec intérêt la convocation de la dixième Conférence d'examen, reportée en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et nous sommes prêts à travailler pour en assurer le succès. La Turquie salue le travail accompli par le Groupe d'experts gouvernementaux des questions de vérification du désarmement nucléaire et attend avec intérêt que les discussions se poursuivent au sein du nouveau Groupe d'experts en 2021 et 2022. Nous devons nous employer à avancer concrètement vers la mise en œuvre intégrale de l'article VI du TNP, l'objectif ultime étant l'élimination totale des armes nucléaires. Nous insistons sur la responsabilité particulière qui incombe aux puissances nucléaires dotées des arsenaux les plus importants.

Nous nous félicitons du dialogue sur la stabilité stratégique entre la Fédération de Russie et les États-Unis et espérons qu'il aboutira à la prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. Nous encourageons également à faire fond sur ledit Traité pour convenir d'arrangements plus larges et de nouvelles réductions à l'avenir, grâce à une participation élargie.

Nous appuyons les travaux et le dialogue menés actuellement dans le cadre de l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». La Turquie fait partie de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement, qui est déterminée à contribuer activement à la Conférence d'examen du TNP, notamment en présentant des recommandations pour renforcer la mise en œuvre du Traité sur la base du Plan d'action de 2010.

La Turquie appuie fermement le droit inaliénable des États à bénéficier des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, conformément à l'article IV du TNP. En administrant les garanties nucléaires internationales conformément au Traité, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) joue un rôle central dans le régime de non-prolifération. Elle a également un rôle de premier plan dans le renforcement du cadre international de sécurité nucléaire. Nous considérons que les normes de sécurité de l'Agence sont cruciales et nous suivons ses recommandations.

La Turquie réaffirme sa ferme volonté de voir se réaliser des progrès dans le cadre de la résolution de 1995 relative à l'organisation d'une conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous prenons acte de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive qui a eu lieu en novembre 2019 à New York et espérons que le processus permettra de réaliser l'objectif visé avec la participation in fine de toutes les parties concernées.

Nous réaffirmons le caractère central du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, ainsi que l'importance vitale de son entrée en vigueur rapide. Nous encourageons une fois de plus tous les États, en particulier les États visés à l'annexe 2 qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier le Traité dès que possible.

La Turquie souligne son appui indéfectible au Plan d'action global commun. Nous sommes préoccupés par la fragilité actuelle du Plan d'action et appelons toutes les parties à honorer leurs obligations et à s'abstenir de toute activité incompatible avec leurs engagements. Un retour à la mise en œuvre intégrale du Plan d'action est vital pour la sécurité régionale et internationale, ainsi que pour le régime de non-prolifération. Nous saluons le rôle joué par l'AIEA et encourageons une coopération solide entre l'Iran et l'Agence.

La Turquie est favorable à une solution diplomatique au problème du programme nucléaire et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. Nous espérons que les parties reviendront au dialogue et aux négociations. Nous appuyons pleinement la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la République populaire démocratique de Corée, qui est essentielle pour parvenir à une paix durable dans la péninsule coréenne. Nous exhortons également la République populaire démocratique de Corée à signer et à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans les meilleurs délais. Une autre priorité pour la Turquie est l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires à la Conférence du désarmement à Genève.

La Turquie réaffirme que l'emploi d'armes chimiques est un crime contre l'humanité. Nous condamnons dans les termes les plus forts l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et quelles que soient les circonstances. Le cas de la Syrie reste particulièrement préoccupant à cet égard. Nous avons accueilli avec satisfaction le premier rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification, publié en avril 2020, qui a établi la responsabilité des forces aériennes du régime syrien dans trois attaques à l'arme chimique perpétrées à Latamné en mars 2017. Nous estimons que ce rapport constitue une étape importante pour faire en sorte que les auteurs de ces attaques en Syrie répondent de leurs crimes. À cet égard, nous continuons d'appuyer la coopération entre le secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Nous saluons également les travaux en cours de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, qui continue d'apporter des contributions de fond à l'enquête sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous réaffirmons une fois de plus notre confiance dans le professionnalisme, l'indépendance et l'impartialité du Secrétariat technique et de la mission d'établissement des faits de l'OIAC. Le régime syrien doit coopérer pleinement avec l'OIAC en ce qui concerne son programme et ses stocks d'armes chimiques et s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs continue de menacer la sécurité internationale. Le risque que des acteurs non étatiques acquièrent de telles armes est un sujet de profonde préoccupation. La Turquie attache une grande importance aux efforts collectifs visant à inverser cette tendance alarmante. Un autre domaine prioritaire est le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des armes classiques. La Turquie s'est engagée à mettre en œuvre et à renforcer efficacement le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage. Le Traité sur le commerce des armes est également un instrument important dans ce domaine. La Turquie est membre des quatre régimes de contrôle des exportations et a mis en place un solide mécanisme de contrôle

des exportations dont elle applique les dispositions avec diligence.

La Convention d'Ottawa est la pierre angulaire des efforts internationaux visant à mettre fin aux pertes en vies humaines causées par les mines antipersonnel. La Turquie prend très au sérieux les engagements qu'elle a pris dans le cadre de la Convention et est déterminée à les honorer dans leur intégralité. Nous mettons également pleinement en œuvre la Convention sur certaines armes classiques et encourageons le respect de ce régime international fondamental. Les graves problèmes créés par l'utilisation d'outils tels que les engins explosifs improvisés et les systèmes d'armes létaux autonomes persistent. La Turquie est préoccupée par l'incidence croissante des attaques commises à l'aide d'engins explosifs improvisés dans le monde, en particulier dans le cadre d'actes terroristes. Nous pensons que l'ONU a un rôle important à jouer dans la lutte contre ces menaces.

L'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques sont une priorité essentielle pour nous. Nous pensons que la paix et la sécurité dans l'espace ne peuvent être assurées qu'en empêchant une course aux armements dans ce domaine. Nous devons renforcer la coopération internationale et établir des normes de comportement responsable des États. La transparence et les mesures de confiance sont également importantes pour réduire les risques dans l'espace.

La Turquie est favorable à un cyberespace libre, stable, accessible et sûr. Nous sommes préoccupés par le fait que les cybermenaces augmentent en nombre, en complexité et en gravité.

Dans ces circonstances, il est essentiel que nous adoptions une conception de la sécurité fondée sur la coopération. Renforcer l'efficacité du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement doit être notre priorité commune. La Turquie réaffirme son appui aux trois piliers complémentaires de ce mécanisme, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement.

M^me^ Challenger (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau de leur élection à la présidence des travaux de la Première Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Ils peuvent être assurés du plein appui d'Antigua-et-Barbuda. Nous souhaitons également exprimer notre gratitude au Président et au Bureau de la Commission à sa soixante-quatorzième session pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés afin de guider d'une main sûre ses travaux.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants de la Trinité-et-Tobago, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/75/PV.2).

C'est un euphémisme que de dire que nous vivons une époque sans précédent. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a chamboulé les priorités de tous les États Membres de l'ONU de multiples façons. La crise mondiale a mis en évidence une vérité fondamentale, à savoir que nous devons collaborer et nous aider les uns les autres pour affronter et relever les défis communs. Cette analogie peut également être reprise pour aborder de nombreuses questions très importantes examinées par la Première Commission. Nous devons rechercher la paix et la sécurité mondiales au nom du bien commun et rejeter les discours qui divisent. Nous demandons également aux États Membres d'aller au-delà des déclarations générales et de prendre des engagements tangibles en faveur de la paix et de la sécurité dans l'intérêt de tous.

À titre d'exemple, Antigua-et-Barbuda est profondément préoccupée par les conséquences dévastatrices du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Chaque année, nous répétons le même refrain, à savoir que les pays de la région des Caraïbes ne sont ni des fabricants ni de grands importateurs d'armes légères et de munitions. Or, l'emploi de ces armes continue d'augmenter, semant la violence parmi nos citoyens et causant des dommages et des souffrances à nos communautés. Nous devons réorienter notre réflexion dans le cadre de la Commission pour axer nos travaux sur la violence armée vécue dans les sociétés du monde entier. Cela inclut la violence impliquant les gangs armés, la criminalité organisée et la violence fondée sur le genre.

C'est dans cette optique qu'Antigua-et-Barbuda est coauteure de la résolution biennale déposée par la Trinité-et-Tobago sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, qui reconnaît le rôle central joué par les femmes dans les efforts visant à assurer la paix et la sécurité mondiales. Nous exhortons tous les États Membres à continuer d'appuyer cette résolution essentielle. Elle établit un lien fondamental entre le désarmement et les questions

qui doivent être examinées si nous voulons que notre travail ait un effet sur la vie des personnes vivant dans nos communautés. La solution concrète consiste à faire en sorte que les instruments essentiels qui traitent du commerce et du détournement d'armes légères et de petit calibre, notamment le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Traité sur le commerce des armes, prennent pleinement en considération les problèmes de la violence armée sous toutes ses formes. Antigua-et-Barbuda continuera à soulever la question et espère pouvoir compter sur l'appui de la communauté internationale à l'heure de reconnaître l'impérieuse nécessité de s'attaquer à l'afflux généralisé d'armes légères et de petit calibre, sachant que la grande majorité des décès et des blessés dus à l'emploi d'armes légères et de petit calibre se produisent dans des situations de violence et de criminalité plutôt que dans le cadre de conflits armés.

Alors que nous sommes encore sous l'emprise de la pandémie de COVID-19, nous constatons partout que ses lourdes conséquences, en termes de confinement, de précarité de l'emploi et de tension des services sociaux, provoquent une augmentation de la violence armée. L'effet de cette période sur la réalisation des objectifs de développement durable et sur le développement national n'a pas encore été pleinement mesuré, mais nous pouvons imaginer qu'il sera dévastateur.

Depuis l'adoption des objectifs de développement durable, la communauté du désarmement montre un intérêt accru pour le développement et s'interroge sur la manière dont la réduction de la violence armée et de l'insécurité qui y est liée peut être un catalyseur pour atteindre ces objectifs et leurs cibles. La cible 16.4 vise à réduire nettement les flux d'armes illicites par des actions qui pourraient s'accompagner d'une application stricte du Programme d'action ou du Traité sur le commerce des armes. Parmi les mesures concrètes pouvant être adoptées figurent notamment les efforts concertés pour supprimer les cloisonnements entre les discussions sur le développement et celles sur le désarmement. Antigua-et-Barbuda est bien consciente du coût d'opportunité croissant des dépenses consacrées à la sécurité nationale et régionale, ainsi que des conséquences dévastatrices du commerce des armes légères et de petit calibre et de la violence qui en résulte dans toute la région.

En ce qui concerne les armes nucléaires, comme l'a souligné le Premier Ministre de mon pays à la réunion plénière de haut niveau consacrée à la célébration et à la promotion de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, en septembre dernier, il est clair pour la population antiguaise et barbudienne que toute évaluation des répercussions des armes nucléaires prouve irréfutablement que ces armes conduisent, dans des proportions catastrophiques, à des pertes en vies humaines et à des déplacements. Les ravages qu'elles provoquent portent atteinte de façon permanente à la santé des populations et à l'environnement, et causent un préjudice irréparable au développement socioéconomique et à l'ordre social. Qui plus est, en tant que petit État insulaire en développement, nous avons bien conscience que notre situation stratégique, nos frontières maritimes poreuses et nos réalités socioéconomiques font de nous des cibles particulièrement vulnérables.

Des efforts concrets et de grande portée peuvent être déployés à cet égard, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les progrès restent lents, mais nous sommes convaincus que ce traité essentiel sera bientôt ratifié. Par ailleurs, il ne nous manque plus qu'une poignée d'États pour permettre l'entrée en vigueur imminente du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Antigua-et-Barbuda est fière d'avoir ratifié ce traité l'année dernière et continue d'exhorter tous les États Membres à faire de même. En outre, le report de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires nous donne la possibilité de veiller à ce que le consensus qui a fait défaut à la Conférence d'examen de 2015 ne soit pas de nouveau absent cette fois-ci. Nous sommes convaincus que nous pourrons adopter des recommandations solides qui défendront les principes régissant le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

Antigua-et-Barbuda a été très heureuse de travailler avec la communauté internationale sur tout un éventail de questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. Tout dernièrement, nous avons collaboré avec le Fonds d'affectation volontaire pour la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes en vue d'organiser un atelier régional de coordination des rapports et de la mise en œuvre à l'échelle régionale. Nous avons bénéficié du soutien du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment par un appui coordonné apporté à la CARICOM. Nous avons également signé avec l'Agence

internationale de l'énergie atomique notre tout premier programme-cadre national pour 2018-2023.

Le Président assume la présidence.

Nous avons également pu bénéficier d'accords bilatéraux et du soutien d'un grand nombre de nos partenaires de développement, ce dont nous leur en sommes reconnaissants. Cette assistance concrète, que ce soit par le biais d'un transfert de technologie, de la formation, du financement de projets ou autre, est le seul moyen de combler des lacunes en matière de capacités qui pourraient permettre à des faiblesses de subsister, avec des conséquences potentiellement dévastatrices.

Pour terminer, Antigua-et-Barbuda se tient aux côtés de la communauté internationale à l'heure d'identifier et de renforcer les moyens spécifiques par lesquels le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements peuvent faire avancer la paix et la sécurité mondiales ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable. Nous comptons par ailleurs sur une coopération et une collaboration plus étroites avec les petits États insulaires en développement et d'autres États Membres sous-représentés dans ces débats, alors que nous œuvrons en faveur de l'avenir que nous voulons, en veillant à ce que personne ne soitde côté.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de ma délégation aux travaux de la Commission et de son entière coopération.

L'Estonie s'associe à la déclaration qui a été prononcée par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2), mais nous voudrions insister sur certains points à titre national.

Le soixante-quinzième anniversaire de l'ONU cette année nous donne l'occasion de faire le point. Pour l'Estonie, l'ONU est la meilleure instance possible pour traiter des questions mondiales, depuis la paix et la sécurité jusqu'aux menaces nouvelles et émergentes. L'ONU permet à chacun de faire entendre sa voix. Nous pensons que des règles adoptées d'un commun accord au niveau international et des institutions mondiales efficaces et inclusives sont essentielles pour garantir la paix, la sécurité, les droits humains, la prospérité et le développement durable. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré de façon éclatante que nous avons besoin d'un multilatéralisme véritable, avec en son centre une ONU forte, pour pouvoir relever les défis actuels et futurs dans une action coordonnée.

La Première Commission se réunit dans un contexte international difficile en matière de sécurité. Plusieurs faits nouveaux préoccupants exigent de nous des efforts concertés pour maintenir et renforcer le dispositif international, fondé sur des règles, de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

L'une des évolutions les plus inquiétantes est la résurgence de l'emploi d'armes chimiques. Ces dernières années, des armes chimiques ont été utilisées en Syrie, en Malaisie, au Royaume-Uni et désormais en Russie. L'Estonie condamne fermement l'utilisation d'un agent neurotoxique chimique de qualité militaire, appartenant au groupe Novitchok, pour empoisonner le chef de l'opposition russe, Alexei Navalny. L'emploi d'un agent neurotoxique a été confirmé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et trois laboratoires nationaux indépendants. C'est une question qui préoccupe au plus haut point la communauté internationale, car l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, le moment, l'auteur ou les circonstances, est inacceptable et représente une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous appelons les autorités de la Fédération de Russie à coopérer pleinement avec l'OIAC, afin de garantir une enquête internationale impartiale, et à traduire les responsables en justice.

Cette année, l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC a confirmé dans son premier rapport qu'à trois reprises en 2017, le régime syrien avait utilisé des agents chimiques, le sarin et le chlore, contre sa population. Ces graves violations du droit international doivent entraîner de sérieuses conséquences. L'impunité conduira à l'érosion de la norme interdisant l'emploi d'armes chimiques. L'Estonie réitère sa pleine confiance dans le professionnalisme, l'impartialité et l'indépendance du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses mécanismes d'enquête. Les actions délibérées visant à discréditer l'OIAC et à saper son autorité sont regrettables et inacceptables.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) célèbre cette année son cinquantième anniversaire. Le TNP reste la pierre angulaire des

efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Au vu des résultats obtenus par le TNP et de sa contribution précieuse à la paix, la sécurité et la stabilité internationales, il est crucial de renforcer la viabilité de ce traité et de consolider davantage son rôle en tant qu'instrument multilatéral majeur de la sécurité internationale. Nous espérons que les circonstances permettront de tenir au plus tôt la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP et que la participation constructive et de bonne foi de tous les États parties assurera sa réussite. L'Estonie fait sienne la finalité d'un monde sans armes nucléaires et continue de plaider pour une approche progressive, mise en œuvre de manière réaliste et responsable.

L'Estonie se félicite du dialogue sur la stabilité stratégique entre la Fédération de Russie et les États-Unis et espère qu'il aboutira à une prorogation du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs, ainsi qu'à la négociation d'accords de suivi plus larges. Nous exhortons la Chine à participer activement à ce processus.

Nous regrettons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit pas encore entré en vigueur. Nous appuyons tous les efforts internationaux déployés à cette fin et appelons tous les États, en particulier les pays visés à l'annexe 2, à signer et ratifier le Traité sans plus tarder. Nous constatons avec préoccupation que la prolifération des missiles balistiques, notamment ceux qui sont capables d'emporter des armes nucléaires, demeure un grave problème. À cet égard, nous pensons que le Régime de contrôle de la technologie des missiles et le Code de conduite de La Haye jouent un rôle important dans la prévention de la prolifération des missiles. L'Estonie est également favorable à l'ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

L'Estonie continue d'appuyer le Plan d'action global commun et la mission à long terme de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), consistant à vérifier et contrôler que l'Iran respecte ses obligations dans le domaine nucléaire. Nous demandons instamment à l'Iran de s'abstenir de toute nouvelle action incompatible avec ses engagements au titre du Plan d'action et de se conformer à nouveau pleinement à cet accord. Le système de garanties de l'AIEA joue un rôle essentiel dans le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et la promotion d'une mise au point responsable d'applications pacifiques de la technologie nucléaire. Nous exhortons l'Iran à continuer de collaborer avec l'Agence pour régler toutes les questions en suspens concernant ses obligations en matière de garanties.

Nous sommes préoccupés que la République populaire démocratique de Corée continue de développer ses programmes de missiles et d'armes nucléaires, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de toute provocation et à prendre des mesures concrètes en vue d'une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible. En attendant, les sanctions doivent être maintenues et pleinement appliquées.

L'Estonie continue de promouvoir une compréhension mondiale du cadre de cyberstabilité par son implication active dans le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale. Malgré les perturbations dues à la pandémie de COVID-19, ces deux processus ont déjà permis d'améliorer la compréhension mondiale du cadre de cyberstabilité. Nous espérons que les deux rapports de consensus qui découleront de ces deux processus en 2021 préciseront davantage comment mettre en œuvre ce cadre. L'Estonie encourage avec force à poursuivre les discussions sur la cybersécurité à la Première Commission, lorsque ces deux processus auront été menés à bien. Les normes volontaires déjà convenues en matière de comportement responsable des États, ainsi que l'applicabilité du droit international existant, les mesures de confiance à l'échelon régional et les mécanismes de renforcement des capacités fournissent la structure dont nous avons besoin pour un cyberespace ouvert, libre et sûr, où les libertés fondamentales et les droits humains sont protégés.

Pour terminer, l'Estonie est déterminée à contribuer aux efforts mondiaux tendant à renforcer le droit international, l'ordre fondé sur des règles et la mise en œuvre des instruments existants en matière de désarmement, de maîtrise des armements et de

non-prolifération. En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2020-2021, l'Estonie démontre son engagement à long terme à assumer davantage de responsabilités dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'invite maintenant la Commission à visionner une déclaration préenregistrée du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Une déclaration vidéo préenregistrée est diffusée dans la salle de conférence.

M. Jinga (Roumanie) : Je voudrais tout d'abord vous présenter mes félicitations, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous avez le plein soutien de mon pays.

La Roumanie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur (voir A/C.1/75/PV.2). Qu'il me soit permis de faire maintenant quelques remarques à titre national.

La session de la Première Commission de cette année se déroule dans des circonstances sans précédent qui ne doivent néanmoins pas nous empêcher d'intensifier nos efforts afin de trouver les meilleures solutions aux défis qui se posent actuellement à la paix et à la sécurité internationales. L'architecture internationale de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement est sous pression, et de nouveaux défis surgissent. Toutefois, comme le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie l'a indiqué au cours de la récente réunion de l'Alliance pour le multilatéralisme, les moments difficiles auxquels nous sommes confrontés représentent des signaux d'alarme pour nous tous, fidèles au multilatéralisme, au droit international et à l'ordre fondé sur des règles. La Roumanie reste convaincue de l'efficacité du multilatéralisme et de la coopération internationale, et nous appelons à de nouveaux progrès sur tous les aspects qui concernent la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement.

À l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Roumanie réaffirme son soutien ferme et constant au TNP en tant que fondation du régime international mondial de non-prolifération nucléaire, de désarmement et de promotion de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'universalisation et la mise en œuvre de cet instrument multilatéral fondamental représentent la clef de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. La Roumanie se tient prête à travailler avec ses partenaires pour assurer le succès de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires lorsque sa tenue s'avèrera possible et que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) le permettra.

Je saisis cette occasion pour souligner, en tant que contribution à la mise en œuvre du TNP, les efforts déployés par la Roumanie pour assurer le succès de la Conférence internationale de haut niveau sur la sécurité nucléaire : soutenir et intensifier les efforts, qui s'est tenue à Vienne du 10 au 14 février 2020, ainsi que l'adoption par consensus d'une déclaration ministérielle. Avec le Panama, la Roumanie a coprésidé le processus complexe de négociation sur une déclaration ministérielle politique de portée pratique et tournée vers l'avenir, ainsi que les travaux de la Conférence ministérielle. Ces efforts attestent de notre attachement au multilatéralisme et à un régime global consolidé de non-prolifération nucléaire.

La Roumanie réaffirme également son soutien à l'entrée en vigueur et à l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi qu'à l'ouverture immédiate de négociations, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, conformément au document CD/1299 et au mandat qui y est contenu, comme prochaine étape logique pour faire progresser le désarmement nucléaire et prévenir la prolifération.

La prolifération et l'utilisation abusive des armes légères et de petit calibre continuent de constituer une menace systémique pour le développement social et économique de nombreux États Membres. La Roumanie réaffirme son attachement à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international de traçage, ainsi qu'aux résultats de la troisième Conférence d'examen sur ce sujet.

Le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique joue un rôle majeur dans le renforcement du régime global de non-prolifération nucléaire. Il est dans notre intérêt commun de maintenir et d'appuyer un système de garanties efficient et efficace, en tant que partie inaliénable de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire. La Roumanie continuera d'appeler à l'universalisation sans délai des accords de garanties généralisées, ainsi que des protocoles additionnels.

La poursuite de négociations de bonne foi sur le contrôle des armes stratégiques est aussi essentielle à la sécurité internationale. Nous saluons les récentes discussions tenues à Vienne et à Helsinki sur ce sujet, et rappelons la proposition substantielle présentée par les États-Unis comme base pour proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Une extension du cadre de participation par l'inclusion éventuelle de la Chine serait aussi désirable. La Roumanie reste profondément préoccupée par le non-respect et les lacunes dans la mise en œuvre par certains États de leurs obligations internationales. Nous continuons d'appeler la République populaire démocratique de Corée à prendre des mesures concrètes et crédibles pour instaurer la confiance et abandonner tous ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques d'une manière complète, vérifiable et irréversible. Nous soulignons également la nécessité fondamentale d'assurer la mise en œuvre complète et stricte des engagements pris au titre du Plan d'action global commun.

La Roumanie soutient l'action de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et exprime sa confiance en son objectivité et impartialité. Nous nous opposons fermement à toute tentative de saper la crédibilité et l'intégrité de l'OIAC, et nous exprimons une fois de plus notre soutien à l'action du Directeur général et du Secrétariat technique dans leurs entreprises complexes destinées à faire progresser les objectifs énoncés dans la Convention sur les armes chimiques.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer la détermination de mon pays à contribuer activement à tous les efforts visant la consolidation de l'architecture de sécurité internationale.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais m'associer à mes collègues pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, ainsi que les autres membres du Bureau de leur élection. Je tiens à vous assurer du plein appui de ma délégation.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, même en cette période de pandémie sans précédent et malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, l'environnement de sécurité continue de se détériorer et les tensions internationales et régionales s'exacerbent. Cela a de graves conséquences sur le dispositif international de non-prolifération et de désarmement et peut facilement déclencher une dangereuse spirale menant à une course aux armements, à des conflits et à la violence. Par conséquent, aujourd'hui plus que jamais, il est de la plus haute importance que toutes les parties contribuent à nos processus de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, renforcent la sécurité mondiale et évitent d'affaiblir le système multilatéral fondé sur des règles. Le respect inconditionnel des obligations découlant des accords internationaux pertinents, tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et les résolutions du Conseil de sécurité, doit s'imposer comme une priorité majeure de la communauté internationale.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est l'instrument multilatéral fondamental au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales. Nous devons promouvoir son universalisation et renforcer sa mise en œuvre. La Géorgie défend les trois piliers du TNP et continuera de promouvoir la mise en œuvre globale, équilibrée et intégrale du Plan d'action de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Malheureusement, la Conférence d'examen de 2020 a été reportée à cause de la pandémie. Compte tenu de la situation actuelle liée à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous espérons qu'elle aura lieu l'année prochaine. Nous devons axer nos efforts sur sa réussite.

La Géorgie réaffirme sa confiance absolue dans le régime de vérification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder. Son entrée en vigueur rapide et son universalisation doivent être une priorité absolue pour nous tous.

La Géorgie reste attachée à l'application intégrale, universelle, efficace et non discriminatoire de la Convention sur les armes chimiques. L'emploi d'armes chimiques, y compris de tout type de produits chimiques toxiques, par quiconque, en tout lieu et en quelque circonstance que ce soit, est odieux et constitue une grave violation du droit international dont les auteurs doivent être tenus responsables. Nous condamnons la tentative d'assassinat visant le chef de l'opposition russe, Alexei Navalny, qui a été empoisonné par un agent neurotoxique chimique militaire de classe Novitchok, comme l'ont confirmé l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et trois laboratoires

spécialisés indépendants en Allemagne, en France et en Suède. Je tiens à réaffirmer notre entière confiance dans les compétences techniques, l'objectivité, l'impartialité et l'indépendance du Secrétariat technique de l'OIAC et de son équipe d'enquête et d'identification.

La prévention et la gestion des menaces chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires constituent l'une des priorités de la sécurité nationale dans mon pays. La Géorgie prête une attention particulière à la lutte contre le trafic illicite de substances et de matériaux dans ces domaines et est l'un des chefs de file en Europe de l'Est pour ses avancées en matière de réduction de ces menaces. Comme la Commission le sait bien, les régions occupées de la Géorgie peuvent être considérées comme un problème de sécurité à bien des égards. Mais dans ce contexte particulier, nous avons recensé de nombreuses tentatives de contrebande de matériaux nucléaires et radioactifs à travers ces régions. Grâce au travail efficace des forces de l'ordre géorgiennes, ces activités illégales ont été contrées comme il se doit. Toutefois, en l'absence d'une présence internationale dans les territoires occupés de la Géorgie, il est devenu pratiquement impossible de mener des activités de vérification sur le terrain.

Ces dernières années, les technologies de l'information et des communications ont été de plus en plus utilisées à des fins incompatibles avec la paix et la sécurité internationales. La Géorgie fait depuis longtemps la douloureuse expérience de telles menaces. La Russie mène une guerre hybride contre la Géorgie depuis le début des années 90 et elle n'a jamais cessé de vouloir porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de mon pays, ainsi qu'à ses aspirations européennes et euro-atlantiques. Le 28 octobre de l'année dernière, une cyberattaque de grande ampleur a été lancée contre des sites web, des serveurs et d'autres systèmes d'exploitation de notre gouvernement, d'organismes publics, de médias et d'organisations du secteur privé. L'enquête menée par les autorités géorgiennes, avec la coopération de leurs partenaires, a conclu que la cyberattaque avait été planifiée et exécutée par la Division principale de l'État-major général des Forces armées de la Fédération de Russie.

Malheureusement, alors même que la communauté internationale fait face à la COVID-19, la Fédération de Russie essaie d'en profiter politiquement en intensifiant sa guerre de propagande contre l'une des institutions géorgiennes les plus efficaces dans la lutte contre la propagation du coronavirus, le Richard Lugar Center for Public Health Research. Dans ces circonstances, je tiens à rappeler la toute récente cyberattaque contre ce centre et le système informatique du Ministère de la santé de la Géorgie. Nous avons déjà demandé à nos partenaires de nous épauler dans cette enquête et espérons être en mesure de prochainement rendre publics les détails de cette grave affaire.

Les conflits militaires dans ma région ne sont toujours pas résolus et se multiplient. La mer Noire est particulièrement exposée à la menace d'une vague de militarisation, en violation flagrante du droit international. Les actes d'agression militaire de la Fédération de Russie contre la Géorgie et l'Ukraine posent une menace fondamentale qui met en péril non seulement nos pays, mais aussi toute la sécurité européenne. Les bases militaires illégales de la Russie en Abkhazie et à Tskhinvali sont équipées d'armements offensifs modernes et sophistiqués, notamment des chars, divers véhicules blindés, des lance-roquettes, ainsi que des systèmes de missiles sol-air et sol-sol du type SA-10 Grumble et SS-21 Scarab. La structure et le positionnement de ces déploiements vont bien au-delà d'objectifs défensifs et ne sont rien d'autre qu'une projection de puissance sur l'ensemble de la région de la mer Noire et la Méditerranée.

Parallèlement, la Fédération de Russie procède régulièrement à des exercices militaires dans les régions occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, dans le cadre des exercices de sa circonscription militaire du sud. Dans ce contexte, j'aimerais évoquer les exercices récents de ce type, dits « Caucase 2020 », menés du 21 au 26 septembre. Nous nous opposons fermement aux exercices militaires menés par la Russie dans les territoires occupés de la Géorgie, avec la participation des bases militaires russes stationnées dans ces régions et sans le consentement du pays hôte. L'occupation continue par la Russie de ces régions de la Géorgie, ainsi que sa militarisation active et les exercices militaires qui y sont menés, violent les normes fondamentales du droit international et l'Acte final d'Helsinki, ainsi que les obligations de la Russie au titre de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 conclu sous les auspices de l'Union européenne.

Une fois de plus, nous condamnons fermement la conduite des exercices militaires dans les territoires occupés de la Géorgie et appelons la Russie à honorer les engagements qu'elle a signés. Nous appelons également la communauté internationale à évaluer comme il se doit ces nouvelles infractions de la Fédération de Russie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Depuis quelques jours, et encore aujourd'hui, les spéculations vont bon train sur la prétendue tentative d'assassinat du blogueur russe Alexei Anatolevich Navalny. Je voudrais une fois de plus clarifier notre position sur cette affaire.

Que savons-nous aujourd'hui ? Un citoyen russe est pris d'un malaise à bord d'un avion et est admis à l'hôpital d'Omsk. Sur place, des tests sont effectués, ne décelant aucune trace d'agents d'armes chimiques : on lui sauve la vie et, devant l'insistance de sa famille et de nos collègues allemands, il est envoyé en Allemagne pour y être soigné. Peu après, un scandale éclate à Berlin. Apparemment, Navalny aurait été empoisonné par une sorte d'agent « Novitchok », que seule la Russie possèderait. Une première version des faits a prétendu que cet agent avait été mis dans son thé, puis une deuxième version a suggéré qu'il se trouvait dans ses sous-vêtements, avant qu'une troisième version, celle qu'on considère maintenant comme la principale piste, ne propose que cet agent était contenu dans une bouteille d'eau dans sa chambre d'hôtel à Tomsk. Cependant, comme on peut le voir sur les enregistrements vidéo de l'hôtel, les partisans du blogueur prennent à mains nues la bouteille contenant le poison mortel et, mystérieusement, esquivant les autorités russes, l'emportent en Allemagne. Sur place, paraît-il, bien que ne possédant pas d'exemples de ce prétendu Novitchok, il est établi qu'il s'agit bien de Novitchok, ce qui est techniquement impossible sans élément de comparaison.

Il semble donc que l'Allemagne, comme d'autres pays occidentaux, possède du Novitchok.

Sans même parler de cette incohérence évidente, on ne comprend pas du tout pourquoi les personnes qui ont touché la bouteille sans porter de combinaison anticontamination n'ont pas été empoisonnées, puisque, d'après ce qu'on nous a expliqué, une seule goutte de ce poison pourrait tuer une ville entière. On ne sait pas non plus pourquoi, si Navalny a réellement été empoisonné à ce moment-là à bord de l'avion, aucune des personnes assises à côté de lui n'est tombée malade. Cela soulève la question légitime de savoir si la bouteille contenait bien du poison quand les compagnons de Navalny l'ont sortie de la chambre d'hôtel, et les questions de ce type s'accumulent.

Après cela, des collègues de France et de Suède, qui, selon leurs propres dires, n'avaient pas non plus d'échantillons de Novitchok, ont confirmé les conclusions des Allemands. Puis ce fut au tour de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) d'entrer dans la danse, ce que nous n'avons su qu'*a posteriori*, alors que ces événements concernent un citoyen russe. Toutefois, les inhibiteurs de la cholinestérase trouvés dans les échantillons biologiques de M. Navalny pourraient ne pas signaler la présence d'une arme chimique, mais découler d'autres facteurs, tels que l'alcool, des boissons énergisantes ou des médicaments puissants, ou bien être les signes d'une maladie chronique telle qu'une pancréatite, d'autant que l'OIAC elle-même indique que les inhibiteurs décelés ne figurent pas sur sa liste des substances interdites.

Dans le même temps, il est demandé à la Russie de mener une enquête afin de déterminer qui a empoisonné Navalny – conclusion dont personne ne semble douter – et de quelle manière, comme si nous disposions des éléments nécessaires pour mener cette enquête. Ce n'est pas le cas. Nous ne détenons pas la bouteille contenant des traces de la substance en question, ou d'autres preuves matérielles : c'est eux qui l'ont. Il en va de même pour Navalny et ses compagnons, qui doivent être intérrogés dans le cadre de n'importe quelle enquête. Je tiens à rappeler que les tests effectués par nos médecins n'ont rien décelé. C'est pourquoi notre parquet a déjà envoyé quatre demandes à l'Allemagne pour qu'elle transmette les éléments pertinents. Nos questions sont restées lettre morte jusqu'à ce qu'une réponse donnée pour la forme nous indique que l'enquête était en cours, suivie de nouvelles accusations. Comment et sur quoi sommes-nous censés enquêter en de pareilles circonstances ?

Alexei Navalny a beau avoir été empoisonné par une substance prétendument mortelle, il est sorti du coma et s'est rétabli rapidement. À en juger par les nombreux entretiens qu'il a accordés de son plein gré aux médias occidentaux, il ne présentait aucun des symptômes généralement associés à un empoisonnement par un agent chimique. Selon les spécialistes, de tels symptômes l'auraient laissé dans un état bien pire. Pourtant, sans aucune preuve, il affirme qu'il pourrait aussi bien avoir été empoisonné par Vladimir Poutine lui-même et il est tout à fait heureux d'être au centre de l'attention.

Si nous imaginons, ne serait-ce qu'une seconde, que cela est réellement arrivé, pourquoi donc

l'aurions-nous laissé partir à Berlin avec les preuves de son empoisonnement ? D'ailleurs, pourquoi lui sauver la vie si on voulait l'empoisonner ? Si nous avions voulu l'empoisonner, nous l'aurions fait. Si nous l'avions empoisonné, pourquoi n'en aurions-nous pas retiré toute trace de la chambre d'hôtel ? Et pourquoi diable se débarrasser de Navalny de cette manière incroyablement compliquée et en transmettre les preuves à l'Allemagne ?

Pour être honnête, au vu du scénario et de sa mise en scène, cela ressemble beaucoup à la fameuse affaire *Skripal*, qui comporte encore plus d'incohérences et d'erreurs de logique. Dans cette affaire non plus, aucune de nos questions n'a obtenu de réponse. Elles sont tout bonnement ignorées, comme si tout était déjà prouvé. Mais rien n'a été prouvé. Et nous ne pouvons nous satisfaire d'aucune de ses situations, ni celle concernant les Skripal, ni de celle concernant Navalny.

La balle est donc maintenant dans le camp de nos collègues allemands et européens. Agir comme si de rien n'était ne sera pas une solution. Ils doivent nous donner une explication rationnelle et coopérer normalement avec nous dans l'enquête sur cet incident, ou bien nous conclurons qu'il s'agit d'un cas de provocation malveillante, avec toutes les conséquences que cela implique. Dans ce contexte, les sanctions qu'ils ont prises contre nous nous confortent dans cette conviction.

M. Dandy (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé à intervenir dans l'exercice du droit de répondre aux déclarations faites par diverses délégations concernant la situation de mon pays, la Syrie.

Ma délégation rejette toutes les accusations et allégations formulées à l'encontre du Gouvernement de la République arabe syrienne. Nous affirmons qu'elles ne sont là que pour servir les objectifs politiques des gouvernements d'États hostiles à mon pays. Ces allégations sont orchestrées dans un but principal, ternir l'image du Gouvernement syrien et de ses alliés et dissimuler l'emploi d'armes chimiques contre des civils et des militaires, par des organisations terroristes appuyées par certains États occidentaux. Il semble que ces États refusent de reconnaître le fait avéré et confirmé par M^me^ Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU, lors d'une réunion d'information à huis clos devant le Conseil de sécurité en juin 2014. Elle a souligné que la Syrie avait respecté toutes ses obligations, y compris la destruction complète de ses stocks d'armes chimiques à bord d'un navire des États-Unis. Cela a également été confirmé dans le document publié sous la cote S/2014/444.

Mon pays a souligné à maintes reprises qu'il n'a jamais utilisé d'armes chimiques parce qu'il n'en possède pas. Mon gouvernement a honoré ses obligations en tant que partie à la Convention sur les armes chimiques. La République arabe syrienne a toujours cherché à coopérer de manière positive, professionnelle et transparente avec l'OIAC et son secrétariat technique, ainsi qu'avec les l'Équipe d'enquête et d'identification, l'Équipe d'évaluation des déclarations et la mission d'établissement des faits.

M. In Chol Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de répondre aux déclarations faites aujourd'hui par les représentants du Royaume-Uni, de la Suède, de l'Estonie et d'autres pays.

Nous rejetons catégoriquement ces déclarations qui constituent des actes scandaleux d'ingérence dans les affaires intérieures d'une nation souveraine. Nous avons déjà rejeté les différentes résolutions du Conseil de sécurité qui empiètent sur la souveraineté, le droit d'exister et le développement de la République populaire démocratique de Corée. L'adhésion à tout instrument international repose entièrement sur le droit d'un État souverain. Si un État veut jouer un rôle dans la paix et la sécurité internationales, il doit d'abord apprendre à adopter une attitude objective et impartiale sur toute question, et dûment en comprendre la nature.

Nous avons clairement indiqué que la question nucléaire dans la péninsule coréenne était le fruit des menaces et du chantage nucléaires exercés depuis des décennies par les États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Cette année, même au beau milieu de l'agitation causée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), des actes flagrants d'hostilité menaçant la paix se sont poursuivis dans la moitié sud de la péninsule coréenne, notamment des exercices militaires conjoints de nature provocante et l'introduction régulière de matériel militaire sophistiqué en provenance de l'étranger. Dans ces circonstances, nous avons été contraints d'élaborer un plan à long terme pour gérer et dissuader les menaces extérieures, afin de préserver nos intérêts nationaux et notre souveraineté. Dans ce cadre, nous n'avons d'autre choix que de renforcer et accroître régulièrement nos capacités concrètes.

Les mauvaises habitudes ont la vie dure, mais les États doivent avoir le courage de renoncer à celle qui consiste à se ranger aveuglément derrière les politiques d'hostilité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée, qui ne contribuent pas à instaurer la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et le reste de la région. S'ils se soucient véritablement de la paix et la sécurité dans la péninsule coréenne et dans la région, pourquoi les États n'appellent-ils pas à un arrêt complet et irréversible des hostilités contre la République populaire démocratique de Corée ? Il vaut mieux que les États consacrent leur temps et leur énergie à l'Europe plutôt qu'à s'immiscer dans les affaires intérieures d'autres pays, et qu'ils prennent nos conseils au sérieux.

Ma délégation réitère aujourd'hui, une fois de plus, la position de la République populaire démocratique de Corée. Nos capacités d'autodéfense sont une force de dissuasion pour garantir la sécurité et l'avenir de notre État et de notre peuple, en réponse aux menaces et chantage nucléaires de l'extérieur, toujours plus nombreux. Nous sommes déterminés à accroître notre force militaire de dissuasion pour nous défendre, et non pour l'utiliser contre d'autres pays. La République populaire démocratique de Corée entend préserver la souveraineté du pays et la sécurité de son territoire, en s'appuyant sur de puissantes capacités militaires, afin de garantir la paix et l'avenir de la péninsule coréenne et du reste de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie les interprètes pour leur travail. La prochaine séance de la Première Commission se tiendra demain à 10 heures dans cette même salle. Nous poursuivrons le débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale. Je demande instamment aux délégations d'être ponctuelles afin que nous puissions progresser dans nos travaux.

La séance est levée à 12 h 30.